

## Chèques Accompagnement Personnalisé « Transport » Accor Service

La mise en place des **Chèques Accompagnement Personnalisé Transport** sera effective à compter de début juillet 2009.

Ce « C.A.P. Transport » d'une valeur faciale de 1,50 € est destiné aux personnes de plus de 65 ans dont les revenus se situent en deçà d'un plafond, pour l'année 2009.

Le système dégressif prévoit la création de 3 tranches permettant de délivrer un nombre de tickets variant en fonction de la tranche dont dépendent la personne ou le couple.

Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé Transport se substituent aux Tickets Taxi service délivrés actuellement en mairie.

### PERSONNES SEULES

Sur ligne du Revenu Imposable :

- Tranche 1 : 0 à 8 300 € / 34 tickets à 1.50 €
- Tranche 2 : 8 301 à 9800 € / 24 tickets à 1.50 €
- Tranche 3 : 9 801 à 11 300 € / 20 tickets à 1.50 €

### POUR LES COUPLES

- Tranche 1 : 0 à 10 500 € / 43 tickets à 1.50 €
- Tranche 2 : 10 501 à 12 450 € / 30 tickets à 1.50 €
- Tranche 3 : 12 451 à 14 400 € / 25 tickets à 1.50 €

Les futures mamans défavorisées peuvent en bénéficier pour qu'elles puissent se rendre aux diverses consultations durant leur grossesse.